

**Projet Action Cœur de Ville**

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DEVANTURES - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION À MADAME LENA SAUNIER / SAS EXPANSION 07  
ANNONAY**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal n°202093 en date du 3 juillet 2020, portant  
élection du Maire de la commune d'Annonay,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant  
délégation de pouvoirs au Maire,**

**Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement  
d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des  
devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces  
afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,**

**Considérant que la ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de  
Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un  
soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer  
à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,**

**Considérant que Mme Saunier, gérante de la SAS Expansion 07 Annonay, sis 34 rue  
Sadi Carnot à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier  
d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,**

**Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 26 juillet 2023 a donné un avis  
favorable au dossier de Mme Saunier pour le versement d'une subvention d'un  
montant maximal de 1 182,00 € représentant 50% du montant de la dépense  
subventionnable présentée de 2 364,00 €,**

**DÉCIDE**

**Article 1**

Il est procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 1 182,00 € à  
Mme Saunier, gérante de la SAS Expansion 07 Annonay, sis 34 rue Sadi Carnot à  
Annonay, sous réserve du vote du budget 2023.

**Article 2**

Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour  
contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte  
de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le

26/05/23

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

